



Conseil du développement industriel

Quarante-neuvième session

Vienne, 12-15 juillet 2021

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de l'ONUDI dans le domaine
de l'environnement et de l'énergie**

Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de l'application de la résolution GC.18/Res.7 de la Conférence générale et renseigne sur les éléments nouveaux. Il complète le rapport [IDB.47/18](#) présenté au Conseil du développement industriel.

I. Introduction

1. Au titre de la priorité stratégique relative à la protection de l'environnement du cadre de programmation à moyen terme 2018-2021¹, l'ONUDI promeut un développement industriel écologiquement viable dans l'exercice de ses quatre fonctions essentielles complémentaires : i) coopération technique ; ii) analyse, recherche et services de conseil stratégique ; iii) élaboration de normes ; et iv) mobilisation et promotion de partenariats.

II. Mesures prises face à la pandémie de COVID-19

2. Dans le cadre de l'action menée par la communauté internationale pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), l'ONUDI recentre ses activités pour faciliter à la fois les mesures d'urgence et les plans de relance à long terme dans les pays en développement. Dans le cadre du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte², elle soutient l'action menée par les pouvoirs publics au Brésil, en Thaïlande et en Uruguay pour engager une reprise économique verte axée sur les emplois qui ne fasse pas de laissés-pour-compte. Par ailleurs, elle aide différents pays à se procurer des équipements de protection individuelle et promeut

* Nouveau tirage pour raisons techniques (2 juin 2021).

¹ [IDB.45/8/Add.2](#).

² www.un-page.org/.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



une gestion écologiquement rationnelle des déchets d'activités de soins au Belize, en Chine, en Inde et au Sénégal.

III. Coopération technique

3. Par sa résolution GC.18/Res.7, la Conférence générale a prié l'ONUDI de continuer à intégrer les activités menées dans le domaine de l'énergie et de l'environnement, en s'attachant à aider les pouvoirs publics et les industries :

a) À mettre en place une infrastructure immatérielle et matérielle de développement industriel qui soit durable et résiliente ;

b) À contribuer à la neutralité climatique et à passer à une économie circulaire ;

c) À honorer les engagements nationaux qu'ils avaient pris au titre des accords multilatéraux sur le climat et l'environnement.

4. En réponse à cette demande, l'ONUDI aide, au titre du premier domaine d'intervention susmentionné, l'Albanie, la Jordanie, les Philippines et la Tunisie à opérer leur transition vers la mobilité électrique en accélérant et en intensifiant l'innovation et le transfert de technologie. Des projets sont en cours d'élaboration pour cinq autres pays, le but étant de mettre en place un programme mondial sur la mobilité électrique.

5. En mars 2021, l'Ukraine a adopté une stratégie économique nationale à l'horizon 2030 qui repose sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés du Programme mondial de l'ONUDI sur les parcs éco-industriels. Cette stratégie prévoit des mesures de soutien financier à la réduction de la production de déchets et à la promotion des énergies renouvelables, des technologies économes en énergie et en ressources et des audits énergétiques de grande qualité, le but étant d'accélérer la transformation des parcs industriels en parcs éco-industriels.

6. En encourageant la coopération entre les entreprises brésiliennes et étrangères, et en facilitant, par un appui technique et des services de mentorat, le développement des marchés et des capacités, l'ONUDI aide les industries du Brésil à améliorer leur production de biogaz et à adapter les solutions techniques et modèles d'activité correspondants au marché national.

7. Au titre du deuxième domaine d'intervention mentionné au paragraphe 3, l'ONUDI s'est associée à la Banque européenne d'investissement, à Circle Economy et à Chatham House pour mener le projet mondial conjoint intitulé « SWITCH to circular economy value chains » (Le programme SWITCH de l'Union européenne au service des chaînes de valeur circulaires). Ce projet promeut la mise en œuvre de mesures circulaires dans les chaînes de valeur mondiales du textile, de la confection et du plastique, qui ont été reconnues largement responsables des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution atmosphérique.

8. En collaboration avec l'Agence française de développement, l'ONUDI aide l'Algérie à opérer sa transition vers une économie verte et circulaire en encourageant les regroupements d'entreprises, les associations et les pépinières d'entreprises à adopter des pratiques d'utilisation rationnelle des ressources et des innovations en la matière. L'ONUDI coopère également avec les Philippines dans le domaine du recyclage sûr et informel des déchets d'équipements électriques et électroniques, dans le cadre d'un projet que le Fonds pour l'environnement mondial a salué comme un exemple de bonne pratique en matière de programmation durable et inclusive.

9. Le Programme mondial d'innovation par les technologies propres, qui aide les jeunes pousses locales à mettre au point et à commercialiser des solutions fondées sur l'innovation technologique et promettant des avantages écologiques, économiques et sociaux tangibles, a été développé et il inclut désormais 11 nouveaux projets nationaux. Une plateforme mondiale de coordination, en cours d'élaboration, devrait

permettre d'améliorer la cohérence et l'efficacité du Programme, et favoriser l'émulation et les effets de synergie entre les activités des pays partenaires. Le Programme a aussi élargi son champ d'action thématique en centrant son action sur les technologies novatrices au service de l'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau et de l'énergie en République démocratique du Congo et en Sierra Leone.

10. Un autre exemple de renforcement de la résilience et de promotion de solutions naturelles dans les secteurs imbriqués de l'alimentation, de l'énergie et de l'eau est la coopération établie par l'ONUDI avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dans le cadre du Partenariat mondial pour la bioénergie, pour aider le Cambodge, l'Indonésie, le Népal, les Philippines et le Viet Nam à adopter le charbon de bois comme amendement dans l'agriculture.

11. Au titre du troisième domaine d'intervention mentionné au paragraphe 3, l'ONUDI aide les États Membres à honorer les engagements qu'ils ont pris au titre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) en leur proposant un ensemble d'activités portant sur le renforcement des capacités, le transfert de technologie, la gestion des déchets et la réduction ou l'élimination des POP et autres produits chimiques toxiques que l'industrie libère dans la nature. Elle a ainsi permis d'éliminer ou de faire cesser de produire 13 194 tonnes de pesticides, de polychlorobiphényles (PCB) et de dichlorodiphényltrichloréthane (DDT) ; de réduire les rejets de PCB, de pesticides et de DDT de 73 562 tonnes ; d'éviter les rejets de POP produits de façon non intentionnelle à hauteur de 119 489 mg ; et de les prévenir à hauteur de 11 705 mg.

12. Pour faire progresser l'application du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, l'ONUDI a conçu un système de formation en ligne à l'intention de techniciens du froid et de formateurs qui a été mis à l'essai dans neuf pays. Un concept permettant de réduire les fuites de frigorigène afin d'éviter les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone et de gaz à effet de serre tout en réduisant la consommation d'énergie a également été mis au point et appliqué dans plusieurs pays d'Amérique latine. En tout, la mise en œuvre des projets de l'ONUDI relevant du Protocole de Montréal a permis, en 2020, d'éliminer plus de 700 tonnes de substances appauvrissant la couche d'ozone, ce qui a permis d'éviter l'émission d'environ 72 millions de tonnes de CO₂.

13. L'ONUDI a aidé 22 pays à mener à bien leur première évaluation au titre de la Convention de Minamata sur le mercure, et des évaluations sont en cours dans cinq autres pays. Quatre pays en développement ont mené à bien leurs plans d'action nationaux pour le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or, et sept autres sont en train d'élaborer les leurs avec le concours de l'ONUDI. Dans le cadre des projets planetGOLD³, l'ONUDI aide le Burkina Faso, la Mongolie et les Philippines à augmenter la récupération de l'or tout en éliminant l'utilisation du mercure.

IV. Analyse, recherche et services de conseil stratégique

14. L'ONUDI et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes travaillent en partenariat sur un projet d'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte en Afrique du Sud, au Cambodge, au Pérou et au Sénégal. Dans le cadre de ce projet, un rapport de synthèse sur l'évaluation des politiques, dans lequel sont analysées les possibilités à exploiter, les difficultés à surmonter et les mesures éventuelles à prendre pour faire participer davantage les femmes à l'industrie verte⁴, a été publié en mars 2021, à l'occasion de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme. Ce rapport conclut qu'un nombre croissant de femmes travailleraient volontiers comme entrepreneuses

³ www.planetgold.org/about.

⁴ www.unido.org/sites/default/files/files/2021-03/SYNTHESIS_REPORT_komprimiert.pdf.

ou employées dans l'industrie verte car elles sont convaincues que cette industrie donne aux femmes plus de chances de progresser que les industries classiques.

15. Le guide pour l'élaboration d'une politique sur les miniréseaux fonctionnant aux énergies propres⁵, publié en mars 2021, vise à aider les décideurs à s'orienter sur le marché des miniréseaux fonctionnant aux énergies renouvelables afin de permettre à tous d'avoir accès à l'électricité.

16. En décembre 2020, une publication recensant les enseignements tirés de l'évaluation de 50 parcs industriels de huit pays à l'aune du cadre international pour les parcs éco-industriels⁶ est parue, dans le cadre du Programme mondial sur les parcs éco-industriels, pour aider les décideurs souhaitant transformer les parcs industriels de leur pays en parcs éco-industriels, et en janvier 2021, la version 2.0 de ce cadre international pour les parcs éco-industriels⁷ a été publiée.

17. Une nouvelle publication issue de la collaboration de l'ONUDI avec l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse et portant sur le leasing chimique, un modèle d'activité axé sur les résultats qui favorise une gestion durable des produits chimiques⁸, donne des orientations sur le rapport qui existe entre le leasing chimique et l'économie circulaire, les objectifs de développement durable, le passage au numérique, la chimie verte, le genre et l'inclusivité, la gestion du changement et des avantages à long terme en matière de durabilité.

18. En partenariat avec le réseau international des petites centrales hydroélectriques et avec la contribution d'environ 80 experts et 40 organismes de différents pays, l'ONUDI a contribué à l'élaboration de la norme IWA 33-3:2021, intitulée « Technical Guidelines for the Development of Small Hydropower Plants, Part 3: Design Principles and Requirements » (Lignes directrices techniques pour le développement de la petite hydraulique – Partie 3 : Principes et critères de conception)⁹, sous les auspices de l'Organisation internationale de normalisation.

V. Élaboration de normes

19. Le programme PARE d'action parlementaire sur l'énergie renouvelable résultant du partenariat entre l'ONUDI, la Commission européenne et le Parlement du climat vise à sensibiliser les décideurs d'Afrique et du Moyen-Orient, à les doter de capacités accrues et à mobiliser leur volonté politique pour régler la crise climatique et accélérer la transition vers les énergies renouvelables. Entre juillet 2020 et juin 2021, ce programme aura donné lieu à plus de 30 tables rondes parlementaires auxquelles auront participé plus de 300 membres de parlements, dont une centaine de femmes.

20. Dans la région de l'Amérique latine, l'ONUDI coopère actuellement avec 13 pays pour élaborer ou renforcer leurs cadres réglementaires et combler les lacunes de leurs politiques et réglementations nationales de l'environnement, de la santé et du travail, afin de garantir une gestion viable des déchets d'équipements électriques et électroniques. En tout, 231 politiques et réglementations de l'environnement ont été approuvées dans le cadre du programme de l'ONUDI sur les POP. L'ONUDI aide également les pays à se doter de capacités nationales accrues pour adopter des cadres réglementaires permettant de prévenir les accidents industriels, notamment transfrontières, de réduire leur fréquence et leur gravité et d'atténuer leurs conséquences.

⁵ www.unido.org/sites/default/files/files/2021-03/CEMG_Development_Guide_EN.pdf.

⁶ www.greenindustryplatform.org/research/lessons-learn-assessing-50-industrial-parks-eight-countries-against-international.

⁷ <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35110>.

⁸ www.greenindustryplatform.org/research/chemical-leasing-function-impact-performance-based-business-model-sustainable-chemicals.

⁹ www.iso.org/standard/82192.html.

VI. Mobilisation et promotion de partenariats

21. Dans le cadre des préparatifs de l'édition 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'ONUDI a dirigé l'élaboration de deux notes de synthèse sur les liens de l'objectif de développement durable n° 7 avec l'objectif 9, d'une part, et avec l'objectif 12, d'autre part, qui seront publiées sous l'égide du Groupe consultatif technique multipartite sur l'objectif 7. L'ONUDI codirige, avec la FAO et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le groupe de travail sur l'innovation, la technologie et les données chargé de préparer le dialogue de haut niveau sur l'énergie¹⁰ que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies doit convoquer en septembre 2021.

22. À la demande de la Conférence générale¹¹, l'ONUDI organise des consultations sur l'économie circulaire pour permettre aux États Membres de délibérer sur les moyens de promouvoir la transition vers une économie circulaire, de recenser les obstacles à cette transition et d'imaginer des solutions pour les surmonter. Ces consultations menées à l'échelle mondiale¹² visent à amener les organes directeurs à prendre des décisions concrètes qui feront avancer les travaux de l'ONUDI et de ses États Membres sur l'économie circulaire dans les réunions intergouvernementales, et favoriseront ainsi un développement industriel inclusif et durable dans le cadre de la décennie d'action. En outre, l'ONUDI s'est associée avec la Commission européenne et le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour lancer la Global Alliance on Circular Economy and Resource Efficiency (alliance mondiale sur l'économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources)¹³ afin de donner une impulsion mondiale aux initiatives portant sur la transition vers une économie circulaire, une utilisation rationnelle des ressources, et des modes de consommation et de production durables.

23. En raison de la restriction des déplacements nécessitée par la pandémie de COVID-19, le Forum de l'énergie de Vienne, manifestation phare coorganisée par le Gouvernement autrichien, l'International Institute for Applied Systems Analysis et l'ONUDI, a été réaménagé sous la forme d'une série de sessions en ligne¹⁴ qui se sont déroulées entre octobre 2020 et avril 2021. Ces sessions ont été l'occasion pour plus de 500 intervenantes et intervenants et 1 500 participantes et participants de réfléchir au rôle de l'énergie pour les systèmes alimentaires, l'industrie et les produits dans le cadre de la relance verte en période de COVID-19.

VII. Perspectives

24. Dans le cadre de la décennie d'action, l'ONUDI redoublera d'efforts pour aider ses États Membres à atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable relatifs à l'environnement, aux changements climatiques et à l'énergie durable par un développement industriel inclusif et durable, en complément de l'action de relance verte menée en période de COVID-19.

25. L'ONUDI approfondira ses travaux sur l'hydrogène verte, technologie utilisée pour décarboniser les chaînes de valeur de l'énergie associées à des secteurs industriels où il est difficile d'agir, en lançant un partenariat mondial sur l'application de l'hydrogène dans l'industrie. Elle continuera de promouvoir la transition vers une économie circulaire dans les chaînes de valeur de la mode, du plastique, de l'électronique, de la construction et des matériaux de construction à l'échelle mondiale, régionale et nationale afin d'atténuer les conséquences des changements climatiques, de ralentir la perte de biodiversité et de réduire la pollution.

¹⁰ www.un.org/en/conferences/energy2021.

¹¹ GC.18/Res.7.

¹² www.unido.org/our-focus-safeguarding-environment/global-consultations-circular-economy.

¹³ www.unido.org/news/launch-global-alliance-circular-economy-and-resource-efficiency-0.

¹⁴ <https://www.viennaenergyforum.org/vef-virtual-series>.

26. Accréditée auprès du Fonds vert pour le climat depuis le 20 août 2020, l'ONUDI s'efforcera, conformément à la résolution GC.18/Res.7, de faciliter l'accès de ses États Membres au financement de la lutte contre les changements climatiques, qui leur est nécessaire pour honorer les engagements qu'ils ont pris au titre de l'Accord de Paris.

VIII. Mesure à prendre par le Conseil

27. Le Conseil est invité à prendre note des informations fournies dans le présent rapport.
